



ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARTIN
4055 BOUL. SAINT-MARTIN OUEST, LAVAL, QUÉBEC, H7T 1B7
Boîte vocale : (450) 681-9111

Règlements et code de conduite du corps de cadets

Règlements

Heures d'exercices

- L'heure d'arrivée pour les cadets est 8h45 est obligatoire.
- L'heure de départ normale est 12h00, sinon il faut respecter l'horaire donné dans les messages de la semaine. Le parent doit venir chercher son enfant à l'intérieur car celui-ci ne pourra sortir sans sa présence.
- On demande aux parents de respecter les heures d'arrivée et de départ par respect pour les autres qui arrivent à l'heure et par respect pour les officiers qui sont tous bénévoles.

Comportement

- Le cadet doit faire preuve de respect **en tout temps** envers les officiers, les autres cadets et les membres du comité civil. Le vouvoiement est de mise et aucun langage grossier ou blessant ne sera accepté.
- Le cadet devra suivre les consignes données et faire preuve d'autodiscipline. Aucune violence (verbale ou physique) ne sera tolérée.
- Un manquement sera sanctionné d'un avertissement verbal, puis écrit. Dans ce dernier cas, le parent sera mis au courant. Si le cadet récidive, il pourrait se voir refuser la participation à une prochaine activité.
- Aucun jeux ou appareils électroniques ne seront tolérés sous peine de confiscation des appareils tels que :
 - Cellulaires, tablettes, etc. ;
 - Spinner.

Uniforme

- Le cadet doit arriver et partir du corps de cadets en tout temps en uniforme, sauf si un avis contraire est donné par le commandant.
- Le cadet est responsable de son uniforme, ainsi que de son entretien.
- **L'uniforme est prêté** et devra être remis lorsque l'enfant quittera le CCLN Annapolis 43.

Messages de la semaine

- Des messages concernant les activités à venir, le matériel à apporter, les heures des activités, etc. sont mises à toutes les semaines sur notre page Facebook: <https://www.facebook.com/annapolis43> ainsi que sur notre site internet: www.ccmrc-sioux11.com, section Annapolis. C'est la responsabilité du parent et du cadet de lire ces messages et d'en tenir compte.



Code de conduite

La Ligue navale de Laval s'engage à fournir à toute personne qui le désire un milieu d'apprentissage et de travail libre de toute forme de harcèlement.

La Ligue navale de Laval exige que les employés, officiers, cadets, parents, bénévoles et tout visiteur se conduisent d'une manière propre à promouvoir et à protéger les intérêts et le bien-être des cadets, du personnel et des bénévoles.

Pour devenir membre, tous les cadets de la ligue navale doivent accepter de :

- Traiter les autres équitablement et avec respect en tout temps ;
- Toujours tenir compte de leur sécurité et de celle de leurs camarades ;
- Donner son appui au Canada, à sa communauté et à son corps ;
- Faire preuve d'autodiscipline et de respect de soi ;
- Participer régulièrement aux rencontres et être à l'heure ;
- Prendre part à toutes les activités au meilleur de leurs capacités ;
- Prendre soin de tout uniforme et équipement qui leur sont confiés ;
- Respecter les règlements et obéir aux directives des officiers et des cadets supérieurs.

Les membres du programme de cadets de la Ligue navale ont le droit :

- D'être traité équitablement et avec respect ;
- De faire partie d'un groupe ;
- De chercher de l'aide auprès d'amis, de parents, d'officiers et de bénévoles ;
- De prendre des décisions ;
- D'avoir recours à la loi pour les protéger et pour protéger les autres ;
- De se sentir en sécurité ;
- D'apprendre ;
- De dire « **NON** » à tout comportement inacceptable ;
- De ne jamais être seul avec un officier ou un bénévole ;
- D'être protégé de toute forme de harcèlement ou d'abus.

Le défaut de respecter les directives ci-dessus pourrait entraîner l'application de mesures correctives, considérées comme appropriées par le personnel du corps. Les cas de récidive ou les fautes graves peuvent compromettre le statut de membre.

Signature du cadet : _____

Date : _____

Signature du parent / tuteur : _____

Date : _____

